Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20261112-DEL_2026_53-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 novembre à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 05 novembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 17

PRESENTS : Daniel Houitte, Edith Garnier, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, Anne-Laure Bonnin, Maryse Bréhault, François Simon, Eugénie Cardinal.

Absents excusés :

Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage

Absents :

Alain Monvoisin

Secrétaire de séance : Nolwenn Fougeray

Séance ouverte à 20 h 03.

54 - INTERCOMMUNALITE – LA MEZIERE – SIJ – CONFERENCE D'ENTENTE – DECISIONS PRISES – ACTE

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
17	1	1	1	10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions relatives aux conventions d'entente entre communes ;

Vu la convention d'entente conclue entre les communes partenaires dans le cadre de la mise en place et de la labellisation d'une structure Information Jeunesse multi-communale en date du 11 septembre 2025 ;

Considérant que cette convention prévoit une organisation commune et une gouvernance partagée entre les collectivités membres ;

Considérant que, dans le cadre du fonctionnement de cette entente et de la démarche de labellisation de la structure Information Jeunesse, trois décisions ont été adoptées collectivement le 7 septembre 2026 et nécessitent une validation par chacune des communes membres ;

Ces décisions portent sur :

- L'élection du Président de l'entente ;
- L'élection du Vice-président de l'entente ;
- La dénomination de la structure Information Jeunesse.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20261112-DEL_2026_53-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité (par 18 voix pour dont un pouvoir)

- **APPROUVE** les décisions prises dans le cadre de l'entente intercommunale concernant l'élection du Président (Fabrice Leblanc) et de la Vice-présidente de l'entente (Edith Garnier) ainsi que la dénomination de la structure Information Jeunes Multi-communale en **structure Info Jeunes Ille et Flume**;

- **VALIDE** en conséquence les trois délibérations adoptées par les communes membres de l'entente, annexées à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

